
Délibération du Comité Syndical n° 2013 – 09

Séance du 29 MARS 2013

**REVERSEMENT AUX COLLECTIVITES
ADHERENTES AU SDE76 D'UNE PARTIE DE LA TAXE
SUR LE CONSOMMATEUR FINAL D'ELECTRICITE**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : REVERSEMENT AUX COLLECTIVITES ADHERENTES AU SDE76 D'UNE PARTIE DE LA TAXE SUR LE CONSOMMATEUR FINAL D'ELECTRICITE

Monsieur le Président expose que le SDE76 percevra en 2013 la TCFE, la RODP, ainsi que les redevances R1 et R2.

Monsieur le Président fait part ensuite à l'assemblée que les Membres du Bureau proposent que le SDE76 reverse une partie du montant de la TCFE à ses collectivités adhérentes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- RAPPELLE que le SDE76 conserve les produits de la RODP, des redevances R1 et R2 et de la TCFE encaissés depuis le 1^{er} janvier 2012,
- DECIDE que le SDE76 reversera en 2013 à ses collectivités adhérentes 2 € / habitant sur le produit de la TCFE, comme le permet le dernier alinéa du L5212-24,
- PRECISE que l'assiette de la population sera la population municipale sans double compte selon le dernier recensement INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY



COLLECTIVITE	population 2013	pop x 2€
S.I.E.R et de GAZ de la Région d'ARGUEIL	5415	10 830,00
S.I.E.R et de GAZ de la Région d'AUMAIE-BLANGY-NEUFCHATEL	16883	33 766,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BELLECOMBRE-LONDINIÈRES-NEUF	14874	29 748,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BOLBEC-LILLEBONNE	24425	48 850,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BROTONNE	4723	9 446,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BOOS	13267	26 534,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de LA BOUCLE D'ANNEVILLE	3062	6 124,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BUCHY	16110	32 220,00
S.M.E.R. et de GAZ de la Région de CANYVALMONT	18937	37 874,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de CAUDEBEC EN CAUX	11450,50	22 901,00
S.I.E.R. de la Région de CLEON	9737	19 474,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de DARNETAL	28158	56 316,00
S.I.E.R de la Région de DIEPPE	6620	13 240,00
S.M.E.R. et de GAZ de la Région de DOUDEVILLE-OURVILLE-FAUVILLE	25952,50	51 905,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de DUCLAIR VALLEE DE SEINE	18452	36 904,00
S.M.E.R. et de GAZ de la Région d'ENVERMEU	8953	17 906,00
S.M.E de la Région d'EU	16831	33 662,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de FECAMP	9912	19 824,00
S.I.E.R. de la Région de FONTAINE LE BOURG	17483	34 966,00
S.I.E.R et de GAZ de la Région de FONTAINE LE DUN	5674	11 348,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de FORGES LES EAUX	11936	23 872,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de GOURNAY EN BRAY	6515	13 030,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de LONGUEVILLE SUR SCIE	8355	16 710,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de MONTIVILLIERS	25970	51 940,00
S.I.E.R. de la Région d'OFFRANVILLE	21720	43 440,00
S.I.E.R et de GAZ de la Région de PAVILLY	15941	31 882,00
S.I.E.R de la Région de ROUMARE ET DE LA FORET VERTE	8754	17 508,00
S.I.E.R et de GAZ de la Région de SAHURS	3175	6 350,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de ST ROMAIN DE COLBOSC	27463	54 926,00
Communauté de Communes de LA COTE D'ALBATRE	4008	8 016,00
S.I.E.R. de la Région de TOTES	12343	24 686,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de YERVILLE ST LAURENT	9574	19 148,00
S.I.E.R et de GAZ de la Région de GODERVILLE CRIQUETOT	19658	39 316,00
BACQUEVILLE EN CAUX	679	1 358,00
BRACHY	724	1 448,00
DAMPIERRE ST NICOLAS	518	1 036,00
ENVERMEU	2082	4 164,00
LUNERAY	2137	4 274,00
OUVILLE LA RIVIERE	549	1 098,00
ST NICOLAS D'ALJERMONT	3715	7 430,00
TOCQUEVILLE EN CAUX	142	284,00
TOTAL	462 877,00	925 754,00 €